

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3513-2026
concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie
des élus de la Ville de Magog

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, avis de motion a été donné que le Règlement 3513-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Magog sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil municipal. Un projet de règlement a été déposé à cet effet.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Magog, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Il contient entre autres les valeurs et les règles déontologiques auxquelles doivent adhérer les membres du conseil de la Ville de Magog.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 4 mai 2026 qui se tiendra à 19h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Donné à Magog, le 22 avril 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière